



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique en Afrique Subsaharienne Plus (SWEDD+) (P176693)

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

▪	Liste des tableaux	4
▪	SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
I.	INTRODUCTION	6
	1.1. Description du Projet	6
	1.1.1. Objectif de développement du projet	6
	1.1.2. Composantes du projet	6
II.	BREF RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	12
	2.1. Consultations publiques	12
	2.2. Synthèses des besoins des parties prenantes au projet consultées	12
III.	CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL LIÉS À L'ENGAGEMENT CITOYEN ET PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	11
	3.1. Exigences de la Banque mondiale	11
	3.2. Cadre juridique national pertinent	11
IV.	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	12
	4.1. Parties touchées	12
	4.2. Autres parties concernées	13
	4.3. Groupes vulnérables	13
	4.4. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	13
	4.5. Personnel du projet	19
	4.6. Analyse et évaluation des parties prenantes	19
	4.7. Mobilisation des parties prenantes	20
V.	PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	20
	5.1. Principes	20
	5.2. Objectif	21
	5.3. Stratégies proposées pour la divulgation des informations	21
	5.3.1. Brève description des informations à communiquer	21
	5.3.2. Formats et modes de communication qui seront utilisés	21
	5.4. Stratégies proposées pour la consultation des parties prenantes	26
	5.5. Stratégies proposées pour l'intégration des avis des groupes vulnérables	30
	5.6. Calendrier	30
	5.7. Examen des commentaires	31
	5.8. Phases futures du projet	31
VI.	RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	32

6.1.	Ressources	32
6.2.	Fonctions et responsabilités de gestion	32
VII.	MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES	33
7.1.	Introduction	33
7.2.	Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	34
7.3.	Principes du MGP	34
7.4.	Type de plaintes	35
7.5.	Procédures de résolution des plaintes et litiges	35
7.5.1.	Voies d'accès pour déposer une plainte	35
7.5.2.	Mode opératoire du MGP	35
7.5.3.	Recours à la justice	36
7.5.4.	Prévention des plaintes et litiges	36
7.5.5.	Rapportage	36
7.5.6.	Archivage	36
7.6.	Prise en compte des EAS/HS dans le MGP	36
7.6.1.	Système distinct de traitement des plaintes relatives à l'EAS/HS	37
7.6.2.	Formation à l'enregistrement des cas d'EAS/HS	37
7.6.3.	Anonymat des informations	37
7.6.4.	Procédé d'enregistrement de l'information	37
7.6.5.	Prise en charge de survivant d'EAS/HS	37
7.6.6.	Gestion du prestataire du mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS	38
7.6.7.	Prise en compte du coût du mécanisme de gestion des plaintes	38
7.6.8.	Notification des plaintes EAS/HS	38
VIII.	SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	38
8.1.	Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	38
8.2.	Rapport aux groupes de parties prenantes	38
IX.	ANNEXES	40
2.3.	Annexe 1 : Guide d'entretiens pour la mobilisation des parties prenantes	40
2.4.	Annexe 2 : Points des consultations publiques	42
2.5.	Annexe 3 : Quelques images des consultations publiques	43
2.6.	Annexe 4 : Liste DE PRESENCE : Consultations publiques des Parties Prenantes du projet SWEDD+ - Du 24 février 2023 au 10 mars 2023	44
2.7.	Annexe 5 : Modèle de journal de consultation	45
2.8.	Annexe 6 : Canevas de consultation des Parties prenantes	46
2.9.	Annexe 7 : Modèle de Fiche de Feed back	46

2.10.	Annexe 8 : Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes	47
2.11.	Annexe 9 : Matrice de traitement des plaintes	48
2.12.	Annexe 10 : Tableau de synthèse du traitement des plaintes	49

Liste des tableaux

TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROJET	56
TABLEAU 4: STRATÉGIE POUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION	69
TABLEAU 5: STRATÉGIE POUR LES CONSULTATIONS	72
TABLEAU 6: CALENDRIER DES ACTIVITÉS.....	74
TABLEAU 7: ACTEURS ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION	76

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BM	Banque Mondiale
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel / Harcèlement Sexuelle
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Normes Environnementales et Sociales
ONGs	Organisations Non Gouvernementales
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
RMNCAHN	Reproductive, Maternal, Newborn, Child, Adolescent Health and Nutrition
SR/PF	Santé de la Reproduction/Planification familiale
SWEDD	Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
SWEDD+	Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique en Afrique Subsaharienne Plus
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VSBG	Violences Sexuelles Basées sur le Genre
ZIP	Zone d'Intervention du Projet

I. INTRODUCTION

Le projet « Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) » est né à la suite d'un appel des Chefs d'Etat des pays du Sahel engagés à réduire la vulnérabilité de leurs populations et à faire face aux défis liés à la croissance démographique. Le projet SWEDD a pour principal objectif d'accélérer la transition démographique en vue de créer les conditions d'un Dividende Démographique (DD) à travers le renforcement de l'autonomisation des femmes et la réduction des inégalités entre les sexes. Il s'agit d'un Projet d'envergure régionale lancé en novembre 2015 et qui regroupe actuellement neuf (9) pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre que sont le Bénin, le Burkina, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. La phase 3 du projet SWEDD s'ouvre avec l'adhésion de quatre (4) nouveaux pays : la République du Congo, la Gambie, la République du Sénégal et la République du Togo. La dénomination du nouveau projet, avec l'extension aux pays en dehors du Sahel, Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique en Afrique Subsaharienne Plus (SWEDD+).

Le projet SWEDD+ est une initiative régionale qui contribue à renforcer les compétences de vie des adolescentes et des jeunes femmes et leurs connaissances en matière de santé sexuelle et reproductive, favoriser le maintien des filles à l'école, créer des débouchés économiques pour les adolescentes et les jeunes femmes et prévenir les violences basées sur le genre en s'attaquant à leurs racines profondes.

Le projet se fonde sur quatre piliers essentiels :

- L'institutionnalisation autour des priorités nationales, des objectifs régionaux et des objectifs internationaux de développement durable.
- Le financement sur la base des normes financières de la Banque mondiale à travers l'Association internationale de développement (IDA) permettant aux pays membres d'accroître leur capacité fiduciaire.
- La coordination de l'assistance technique par l'UNFPA en tant qu'organisme des Nations Unies, en charge des questions de population, de santé et droits reproductifs.
- Le renforcement de partenariats internationaux fiables, y compris la mise en œuvre du projet par les institutions continentales et régionales notamment l'Union Africaine, la CEDEAO et la CEEAC.

Dans l'espace CEDEAO, le projet implique les acteurs clés que sont : la Commission de la CEDEAO, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNFPA.

La mise en œuvre du projet requiert son arrimage avec les instruments de sauvegardes environnementales et sociales pour être en conformité avec le cadre législatif et réglementaire de la CEDEAO, les Normes Environnementales et Sociales (NES) des Nations Unies, et principalement la NES n°10 de la Banque mondiale qui est applicable dans le cadre de ce projet et qui est relative à l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des parties prenantes.

❖ 1.1. Description du Projet

1.1.1. Objectif de développement du projet

L'Objectif de développement du projet : « Il vise à accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité dans des zones sélectionnées des pays participants, y compris le territoire des bénéficiaires, et à améliorer

la génération et le partage des connaissances régionales ainsi que les capacités régionales et coordination».

1.1.2. Composantes du projet

Le projet SWEDD+ est structuré autour de trois composantes et huit sous-composantes telles que décrites ci-dessous :

- ❖ **Composante 1** : Concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices en matière de genre qui favorisent l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes

Paquets d'activités CEDEAO (Commission CEDEAO & OOAS)

Sous-composante	Activité	Description de l'activité
SC. 1.1 : Communication pour le Changement Social et Comportemental (CCSC)	Organiser une campagne régionale de haut niveau sur la tolérance zéro à la VBG - DDHAS	DDHAS, en collaboration avec l'UNFPA-WCARO, Une grande campagne régionale de communication pour l'appropriation par tous les acteurs étatiques et non étatiques et les partenaires techniques et financiers de la région pour lutter contre toutes les formes d'abus et de violations des droits des adolescentes et des femmes.
		Panels de haut niveau sur la tolérance zéro en matière de VBG/DDHAS
SC. 1.2 : Interventions au niveau communautaire améliorant les opportunités d'éducation et économiques des adolescentes et des jeunes femmes	Maintenir les filles à l'école au moins jusqu'au secondaire	L'objectif principal de ces activités serait de fournir une orientation et un leadership régionaux en : organisant des ateliers régionaux annuels où le partage des expériences nationales et des meilleures pratiques, la planification conjointe, la définition des priorités régionales en matière d'éducation seront décidés avec les 15 États membres de la CEDEAO et les pays participant au projet SWEDD+.
	Développer les opportunités économiques et l'inclusion financière pour les femmes et les filles	Accroître le libre arbitre des filles et des jeunes femmes grâce à élaboration d'une politique régionale de la CEDEAO pour l'inclusion financière et économique des femmes dans l'espace CEDEAO.
		Organiser une réunion annuelle de coordination et d'avancement des points focaux nationaux du programme d'intervention pour les jeunes et soutenir les lacunes au niveau des pays en matière d'autonomisation des jeunes
		Organiser la forum régional annuel sur l'inclusion financière et économique des femmes dans la région de la CEDEAO et prix des bonnes pratiques (4 Forum annuel).

	Améliorer la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre – GBV	Ateliers et formations sur la violence basée sur le genre.
		Établir un cadre de suivi pour l'harmonisation des lois nationales avec le cadre continental et régional sur les violences basées sur le genre dans les États membres de la CEDEAO.

Paquets d'activités UNFPA

Sous-composante	Activité	Description de l'activité
SC. 1.1 : Communication pour le Changement Social et Comportemental (CCSC)	Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le S&E des Stratégies et campagnes de CCSC	Nouvelle génération de stratégies CCSC basées sur l'analyse SWOT et les meilleures pratiques
		Appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des campagnes CCSC
		Documentation des meilleures pratiques, transfert et gestion des connaissances
		Organisation d'événements régionaux et continentaux de haut niveau pour le dialogue politique
SC. 1.2 : Interventions au niveau communautaire améliorant les opportunités d'éducation et économiques des adolescentes et des jeunes femmes	Développer les compétences de vies en santé sexuelle et reproductive des adolescentes et jeunes filles	Renforcement des capacités basées sur le transfert de compétences aux UGP/UCP, ministères sectoriels et ONG sur la programmation centrée sur les filles et l'approche transformatrice en genre
		Appui à la contextualisation des programmes régionaux et la mise en œuvre des normes et standards pour les espaces sûrs, les clubs de maris et futurs maris
		Labélisation des espaces sûrs : définition des critères et sélection des espaces sûrs
		Gestion des connaissances à travers la documentation des effets, des bonnes meilleures pratiques et du processus, partage d'expériences dans les communautés de pratique et dans l'apprentissage transnational
		Renforcement du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage des interventions au niveau communautaire en harmonisant les systèmes et les outils
	Développer des programmes de maintien des filles à l'école secondaire	Mise en place d'un mécanisme d'alerte et de remédiation à l'abandon scolaire des filles
		Gestion des connaissances à travers la documentation des effets, des bonnes meilleures pratiques et du processus, partage d'expériences dans les communautés de pratique et dans l'apprentissage transnational
Renforcement des capacités basées sur le transfert de compétences aux UGP/UCP, ministères sectoriels et		

		ONG sur la programmation centrée sur les filles et l'approche transformatrice en genre
		Développement d'initiatives régionales pour soutien interventions nationales pour maintenir les filles à l'école
Promouvoir l'extension des opportunités économiques et l'inclusion financière		Gestion des connaissances à travers la documentation des meilleures pratiques et processus, partage d'expériences dans les communautés de pratique et dans l'apprentissage transnational, études de base
		Développement et soutien à la mise en œuvre des modèles réussis dans le domaine de l'inclusion financière
		Améliorer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des interventions au niveau communautaire en harmonisant les systèmes et les outils
Renforcer l'autonomie et la participation des filles et des jeunes femmes		Renforcement des capacités des mouvements locaux et régionaux de filles et de jeunes femmes qui soutiennent la Santé sexuelle, reproductive et droits (SSRD), l'autonomisation des femmes basée sur le transfert de compétences
		Soutien à la participation des filles et des jeunes femmes en faveur des droits en santé sexuelle et reproductive, l'autonomisation des femmes et le dividende démographique lors des événements régionaux, continentaux et internationaux
		Gestion des connaissances à travers la documentation des meilleures pratiques et processus, partage d'expériences dans les communautés de pratique et dans l'apprentissage transnational
Renforcer les systèmes de prévention et de réponse aux VBG		Renforcer la coordination VBG et la gestion des données dans les zones d'intervention du SWEDD
		Assurer la qualité du renforcement des capacités des prestataires de services en utilisant les standards internationaux

❖ **Composante 2:** Renforcer la capacité régionale et la disponibilité des produits SRMNIN et des agents de santé qualifiés

Paquets d'activités composante 2 CEDEAO (Commission CEDEAO & OOAS)

Sous-composante	Activité	Description de l'activité
SC 2.1: Amélioration de l'accessibilité des contraceptifs au niveau communautaire	Améliorer l'accessibilité des contraceptifs et le ciblage des adolescents au niveau	Mise à l'échelle des meilleures pratiques des forums des meilleures pratiques de l'OOAS concernant l'amélioration de l'évaluation des contraceptifs - améliorer la demande, l'offre, soutenir les prestataires

	communautaire	et rendre les contraceptifs disponibles.
SC 2.2: Amélioration de la performance de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, distribution au dernier kilomètre	Amélioration de la performance de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, livraison du dernier kilomètre	Réaliser une évaluation régionale des stations de défis dans la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique dans les pays
		Convoquer une réunion régionale des centrales d'achats et CAMEG des pays, pour évaluer selon eux, les points de défis et les solutions
		Définir une stratégie et une feuille de route pour améliorer la distribution tout au long de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique régionale.
SC 2.3: Amélioration de la disponibilité des agents de santé reproductive en milieu rural, renforcement de la fonction sages-femmes et autres personnels impliqués dans la prestation de services SRMNIN	Améliorer la disponibilité des agents de santé reproductive dans les zones rurales, en renforçant les sages-femmes rurales et les autres personnels impliqués dans les services de prestation de RMNCAHN avec le soutien des volontaires de la CEDEAO	Continuer à soutenir les centres d'excellence <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir le fonctionnement des Centres d'Excellence 2. Soutenir la création de trois autres centres d'excellence. 3. Aider les pays à établir des organismes de réglementation professionnelle pour le programme des soins infirmiers et obstétricaux (Établissement du Conseil des soins infirmiers et obstétricaux dans les pays) 4. Mise en œuvre des curricula révisés harmonisés pour le programme des soins infirmiers et obstétricaux (Poursuivre la formation des formateurs et des animateurs de cours dans chaque pays) 5. Accréditation des nouveaux CdE (Continuer à accompagner les établissements de formation et les lieux de stage dans le processus d'accréditation)
		Poursuivre l'opérationnalisation de la plateforme e-learning pour les écoles de formation des sages-femmes Poursuivre l'opérationnalisation et le développement des contenus e-Learning
		Opérationnalisation de la stratégie fonctionnelle du pipeline rural <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les pays pour planifier et budgétiser les activités requises pour leurs stratégies de pipeline rural identifiées, mobiliser des fonds et documenter les expériences. 2. Stratégies pilotes de pipeline rural dans les pays.

		3. Apporter un appui aux institutions de formation en milieu rural
--	--	--

Paquets d'activités composante 2 UNFPA

Sous-composantes	Activités	Description de l'activité
SC 2.1: Amélioration de l'accessibilité des contraceptifs au niveau communautaire	Soutenir les stratégies et modèles de distribution à base communautaire des contraceptifs	Études de cas sur les stratégies de distribution à base communautaire des contraceptifs
		Partenariat pour combler les gaps en produits contraceptifs
		Leçons apprises et sensibilisation
SC 2.2: Amélioration de la performance de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, distribution au dernier kilomètre	Appui aux pays pour le renforcement de la chaîne d'approvisionnement	Partage des leçons apprises sur les pilotes et les approches de distribution au dernier kilomètre
		Renforcement du SIGL et quantification des produits
		Mécanisme d'Achats groupés et coordination du système
SC 2.3: Amélioration de la disponibilité des agents de santé reproductive en milieu rural, renforcement de la fonction sages-femmes et autres personnels impliqués dans la prestation de services SRMNIN	Soutien au renforcement de la qualité de la formation sage-femme	Formation et outils sages-femmes et assurance qualité
		Appui aux Centres d'Excellence et à l'innovation

- ❖ **Composante 3:** Favoriser l'engagement et les capacités d'élaboration des politiques et de mise en œuvre du projet

Paquets d'activités composante 3 CEDEAO (Commission CEDEAO & OOAS)

Sous-composante	Activité	Description de l'activité
SC. 3.1 : Renforcement du sensibilisation, des cadres juridiques et de l'engagement politique en faveur de la SRMNIN aux niveaux continental, régional et national	Mettre en œuvre des politiques régionales de transition démographique	Poursuivre la promotion de la directive et du guide régionaux sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) ;
		Financer des actions pour renforcer la pression judiciaire sur les auteurs et complices dans les cas de mutilations génitales féminines (MGF), viols, traite des personnes.
		Élaboration d'une politique régionale sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents, avec des directives nationales harmonisées avec les lois nationales des États membres de la CEDEAO couverts par le projet.

SC.3.2 : Renforcement des capacités d'élaboration des politiques, de suivi et évaluation des questions de dividende démographique et de genre	Etablir un Observatoire Régional du Dividende Démographique en Afrique de l'Ouest	Élaboration d'une carte de pointage régionale pour surveiller la réalisation du DD ;
		Développement d'outils de réponse de la CEDEAO et de procédures opérationnelles standard pour les victimes de VBG
		Elaboration d'un rapport annuel sur l'Inclusion Financière et Economique des Femmes dans les Pays Bénéficiaires du SWEDD.
SC.3.3 : Renforcement de la capacité de mise en œuvre du projet	Assurer la coordination régionale	Coordination Régional de Projet en espace CEDEAO et de l'assistance technique.
		Documentation du processus et des résultats des interventions.
		Renforcement des capacités nationales et régionales.

Paquets d'activités composante 3 UNFPA

Sous-composante	Activité	Description de l'activité
SC. 3.1 : Renforcement de la sensibilisation, des cadres juridiques et de l'engagement politique en faveur de la SRMNIN aux niveaux continental, régional et national	Soutenir l'engagement des leaders traditionnels, religieux, communicateurs, juristes, jeunes	Accompagnement des réseaux de leaders
		Développement des outils de sensibilisation
		Partage d'expériences entre les réseaux
SC.3.2 : Renforcement des capacités d'élaboration des politiques, de suivi et évaluation des questions de DD et de genre	Développement et mise à jour des outils de mesure et de suivi DD	Appui à l'élaboration et à la mise à jour des Profils NTA, NTTA, DDMI, GDDI et autres outils
		Appui à la mise en place et à l'opérationnalisation des Observatoires de DD
		Partenariat avec les institutions de recherches sur les questions de DD et genre
SC.3.3 : Renforcement de la capacité de mise en œuvre du projet	Assurer la coordination régionale	Coordination de l'assistance technique et secrétariat du CRP
		Documentation du processus et des résultats
		Renforcement des capacités nationales et régionales en S&E

II. BREF RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le tableau suivant présente un résumé de quelques activités antérieures de participation des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet SWEDD+

Parties prenantes	Activités	Public cible	Période/Timing	Lieu	Nombre de participants	Points discussions (Sujets abordés)	Points d'accord
Réseau des jeunes, célébrités de musique et du sport, Chefs religieux et traditionnels	La mobilisation des partenaires de mise en œuvre des activités de la Communication pour un changement social et comportemental et relais de diffusion	Adolescentes Parents, prestataires de services, chefs religieux, traditionnels et communautaires, acteurs du secteur privé, médias, célébrités. Décideurs politiques, PTF	2021-mars 2023	Médias (TV, Radios, réseaux sociaux) des pays SWEDD et Chaines de TV régionales	1132 jeunes , célébrités, , leaders religieux et traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien des filles à l'école ; ● Accès aux opportunités économiques et aux instances de prise de décisions ; ● Accès aux services de santé sexuelle et reproductive ; ● Lutte contre les VBG et les pratiques néfastes 	Adopter l'approche de mobilisation communautaire en s'appuyant sur les relais d'influence clés dans les sociétés visées. Importance d'impliquer les chefs coutumiers et religieux ainsi que des relais communautaires au sensibilisation du SWEDD+
Des femmes modèles	Implication des femmes modèles dans la Campagne Stronger Together 2021	Adolescentes Parents, prestataires de services (santé, éducation, services sociaux), chefs religieux, traditionnels et communautaires, acteurs du secteur privé,	2021 - Mars 2023	Tous les Pays SWEDD+	33 femmes	Les histoires de vie et les actions communautaires des 33 femmes modèles ; Organisations de trois (3) émissions télévisées du magazine sur l'autonomisation économique des femmes	Importance de donner la voix aux femmes modèles à travers le partage de leur parcours et histoires de vie
UGP/UCP SWEDD, ministères en charge du genre, de la jeunesse, de l'éducation et de la santé, Centres d'Excellence Sages-femmes et ONG	Elaboration des guides, des normes et des curricula des espaces sûrs, des clubs de maris et futurs maris	Cadres des UGP/UCP et des ministères sectoriels	Juillet 2020 à décembre 2021	En ligne avec tous les pays SWEDD+	50 hommes et femmes	Contenu des guides des normes, du curricula des ES et des manuels des clubs de maris et des futurs maris	Production des guides des espaces sûrs, guide des clubs de maris et des futurs maris, du curriculum de seconde génération des espaces sûrs, manuel des clubs de maris, manuel des clubs de futurs maris

Plateforme régionale des juristes	Assistance technique aux équipes juridiques pays Réunions de la plateforme régionale des juristes	Membres de la plateforme régionale (juristes, représentants des commissions nationales des droits de l'homme, des associations de défenses des droits de l'homme, universitaires, etc.)	Depuis avril 2021	Rencontre en ligne Et en présentiel ou (Dakar/Sénégal (atelier régional))	80 hommes et femmes	Renforcer le volet juridique du Projet SWEDD en matière de promotion des droits des femmes à la santé, à l'éducation et l'exercice d'une activité économique ou un emploi et faciliter l'exécution des plans d'actions	Plans d'actions des équipes juridiques pays établis et les activités juridiques sont incluses dans les PTAB des UGP/Pays.
Réseau NTA international, CREG	Conférence International sur les NTA	Membres des Observatoires nationales sur le DD, Unités de gestion pays, gouvernement	2016 2021	En présentiel et virtuel	365 experts nationaux	Dissémination d'études, échanges de bonnes pratiques avec le réseau international sur les NTA	Élargir l'adhérence des pays au réseau NTA

2.0. Consultations publiques

Les consultations des parties prenantes ont reposé sur une démarche inclusive et participative qui sera continue tout le long du cycle du projet, dans le but de construire entre des parties prenantes une adhésion et une mobilisation effectives et efficaces pour l'évaluation et la gestion du projet. À cette étape de préparation du projet et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées. Les présentes consultations se sont déroulées du 22 février au 03 mars 2023 en présentiel lors de l'atelier régional des équipes juridiques (focus group et entretien individuel) et se sont poursuivies en ligne (via questionnaire sur kobo). La matrice ci-dessous délivre une vision synthétique des stratégies globales pour gérer les parties prenantes. Ces stratégies regroupées en fonction des couples intérêt / pouvoir.

2.1 Synthèses des besoins des parties prenantes au projet consultées

La synthèse des besoins des parties prenantes à l'issue des consultations publiques avec les parties prenantes du projet est présentée dans le tableau suivant :

La synthèse des besoins des parties prenantes à l'issue des consultations publiques avec les parties prenantes du projet

Parties prenantes consultées	Thématiques de consultations	Points communs évoqués par les parties prenantes	Suggestions et recommandations
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ministres membres du CRP 2. UGP/UCP SWEDD+ 3. Parlementaires 4. Société civile etF réseau des jeunes 5. Juristes et magistrats 6. Leaders religieux et chefs traditionnels 7. Parties prenantes 	<p>Perception des thématiques et des bénéficiaires SWEDD+ par les acteurs</p>	<p>❖ Perception des thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permet de changer la structure par âge de la population des pays de sa zone d'implantation pour en tirer le dividende démographique ; - Favorise la hausse de la croissance économique et démographique ; - Permet d'investir dans la jeunesse mais surtout de faire éclore la participation des femmes à la prise en charge des défis de développement ; - Contribue à éliminer les barrières injustes placées devant les femmes dans l'expression de leurs potentiels ; - Constitue une expérience enrichissante, dans la mesure où les connaissances générées dans la mise en œuvre des pays permettent des échanges d'expériences et une duplication des interventions ; - Renforce l'éducation sur la santé sexuelle et reproductive, la formation et l'autonomisation des jeunes filles et des femmes en vue de l'accélération de la capture du dividende démographique ; - Vise l'autonomisation des femmes et la capitalisation du dividende démographique qui devra permettre à terme à la femme d'être économiquement forte et de réduire le taux de fécondité surtout chez la jeune fille ; - Favorise la hausse des possibilités économiques des femmes et des jeunes filles ; - Vise la réduction de façon volontaire de la fécondité ; - Renforcement du cadre légal relatif aux droits des femmes et des filles - Contribution au développement économique et local des femmes et filles à travers la hausse des opportunités 	<ul style="list-style-type: none"> - Fluidifier la communication entre les différentes parties prenantes ; - Réduire le schéma de validation des termes de référence ; - Prendre en compte les avis des associations à base communautaire dans la mise en œuvre du projet ; - Impliquer davantage les structures étatiques dans l'opérationnalisation des activités du projet - Favoriser l'implication poussée des structures étatiques dans l'opérationnalisation des activités - Vulgariser davantage les activités du projet par une meilleure sensibilisation des populations ; - Former les femmes et les jeunes filles sur la SRMNIA et la PF ; - Veiller à ce que le maximum de ressources financières du projet parvienne aux bénéficiaires ; - Veiller à ne pas utiliser le SWEDD+ comme arme politique ; - Tirer les leçons des bonnes pratiques des phases antérieures du projet (SWEDD 1 et 2) ; - Évaluer périodiquement la mise en œuvre du projet ; - Créer un environnement juridique favorable à la réussite du projet ;

		<p>économiques et l'amélioration de leur accès à la santé et à l'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet est peu connu du public du fait d'une faible communication et de sensibilisation. - Accélération de la capture du Dividende Démographique ; - Veille à réduire l'inégalité entre l'homme et la femme pour un développement humain durable - Réduction du fardeau de la famille sur l'Etat ; - Aide la femme d'avoir un contrôle sur son corps et ses choix; - Objectif de réduction des discriminations ; - Contribution à la prise en charge holistique (Sociale, environnementale, économique et légale) des questions relatives aux droits des femmes et des filles en Afrique Subsaharienne - Lutter contre les obstacles institutionnels, socioculturels et à renforcer les infrastructures de santé et d'éducation ; - Créer un environnement favorable à l'accès des filles et des femmes aux services de santé de la reproduction/planification familiale, scolarisation/formation ; - Ralentir à long terme les mariages et grossesses précoces afin de converger vers leur autonomisation - Les questions d'intérêts politiques pouvant biaiser la transparence et constituer une menace pour l'atteinte des résultats du projet. <p style="text-align: center;">❖ Bénéficiaires du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ministères parties prenantes à travers la prise en compte de l'autonomisation des femmes dans les politiques sectorielles ; - Les leaders religieux avec l'appropriation des argumentaires pour le changement comportemental et social ; - Les influenceurs communautaires (femmes leaders, jeunes, artistes, personnalités célèbres) ; - L'Etat ; - Les ménages pauvres et extrêmement pauvres ; - Les communautés à la base ; - Les femmes, les jeunes filles ; - Les garçons ; les hommes 	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre le projet dans toutes les régions dans les pays bénéficiaires ; - Organiser des sessions d'information sur les droits et obligations acquis ; - Renforcer les capacités des parlementaires sur l'élaboration des lois ; - Aider les pays à pérenniser le projet par le transfert de compétences aux acteurs étatiques et communautaires ; - Développer un mécanisme de pérennisation du projet SWEDD par une pleine appropriation de la partie nationale. - Augmenter l'implication et la responsabilisation des acteurs, surtout les jeunes, les jeunes filles et les femmes ; - Impliquer les jeunes dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet ; - Communiquer, informer et former les acteurs ; - Rajeunir le staff ; - Mener des enquêtes de moralité pour les prochains recrutements ; - Mettre l'accent sur le renforcement des capacités et l'accompagnement direct des bénéficiaires - Consulter davantage les parties prenantes ; - Miser sur le champ du terroir à travers l'implication des relais communautaires ; - Alléger les procédures d'approbation des activités, d'obtention des ANO ; - Documenter et vulgariser davantage les acquis du SWEDD ;
--	--	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants, - Les personnes vulnérables - Les familles - Les communicateurs traditionnels, les mères adolescentes - Les ordres professionnelles (Avocats, professionnelles, éducateurs, société civiles, autorités, Universitaires et les médias) 	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les objectifs du volet juridique dans les documents officiels.
	<p>Impact social et environnemental du projet</p>	<p>❖ Impact social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation significative des femmes et filles ont une connaissance de l'utilisation des méthodes de contraception, - Accroissement du taux d'accouchement assisté et des consultations prénatales. - Amélioration du taux de rétention au secondaire parmi les bénéficiaires des interventions du SWEDD. - L'impact social réside notamment dans l'autonomisation de la femme à travers le financement d'activités génératrices de revenus ; - Meilleures prises en charges des besoins financiers des femmes, accroît davantage leur confiance en elles ; - Réduction du taux de grossesse en milieu scolaire, accès facilité aux soins de santé sexuel et reproductif ; - Augmentation du taux de scolarisation des jeunes filles, meilleurs taux de réussite en milieu scolaire, rétention des filles à l'école ; - Réduction de la pauvreté et des inégalités entre les populations entre hommes et femmes - Contribution à l'autonomisation et leadership des jeunes filles et femmes ; - Forte implication des leaders religieux et coutumiers dans les questions de DSSR ; - Baisse des VBG faites aux femmes et aux filles ; - Le changement de paradigme et de comportement ; - Opportunités et réduction des inégalités ; - La hausse de femmes conscientes de leurs droits ; - Les risques de résistance aux changements ; - La promotion des relations égalitaires et redéfinition des rôles entre hommes et femmes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des valeurs des communautés pour favoriser l'acceptation sociale ; - S'appuyer sur certaines valeurs des communautés pour soutenir le changement de comportement en faveur de l'autonomisation des jeunes filles et des femmes. - Impliquer davantage les organisations des jeunes, les ministères sectoriels et les autorités traditionnelles ; - Sélectionner les ONG ayant une bonne expérience de l'autonomisation de la femme ; - Impliquer davantage les acteurs à base communautaire ; - Elargir la zone d'intervention du projet pour couvrir toutes les étendues des pays du projet ; - Mettre en œuvre le mécanisme formel; - Informer la population à travers des communiqués (audio et visuels) sur leur droit de plainte ; - Diffuser largement la ou les lignes vertes de gestion des plaintes et faire connaître les structures de gestion des plaintes aguerries ; - La transmission de la plainte doit être adressée à l'UCP/UGP qui devra la

		<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des MGF et des VBG en général ; - Financement des AGR pour les femmes ; - Contribution au renforcement de la confiance en soi des femmes. <p style="text-align: center;">❖ Impact environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet n'a pas encore agi de manière significative sur l'environnement (la rubrique travaux n'est même pas éligible au financement de ce projet) ; - A la date actuelle, l'impact environnemental n'est pas encore perceptible, ni sur les déchets, ni sur l'habitat, encore moins sur la déforestation ; - Contribution à un cadre de vie décent ; - Impact négatif dû aux infrastructures non écologiques utilisées (avions, voitures, etc.) ; - Reformater les mentalités sur la préservation de l'environnement et le renforcement de l'engagement citoyen et de la conscience environnementale ; - Les activités de haut niveau énergivore et génératrice de déchets dont des déchets dangereux ; - Réalisation de sensibilisations en faveur de la préservation de l'environnement ; - Permet un environnement sain ; 	<p>transférer à un Comité mis en place à cet effet pour traitement et suite à donner</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement d'une collaboration avec la société civile et les organes des Droits de l'Homme ; - Mettre en place une assistance juridique et judiciaire pour les bénéficiaires ; - Disponibilité de personnes ressources pour relever les plaintes dans les zones du projet - La mise en place d'une ligne verte ; - La mise en place d'un mécanisme permettant l'accès à un canal sûr et sécurisé ; - La meilleure connaissance des voies et moyens de recours pour déposer sa plainte - Renforcer les capacités des relais communautaires ; - Renforcer la disponibilité des outils de gestion de plainte, le référencement et l'accompagnement holistique des victimes ;
	<p>Compréhension du mécanisme de gestion des plaintes</p>	<p>❖ Principales contraintes Les objectifs de départ du mécanisme de gestion des plaintes mal peaufinés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le favoritisme, le système de protectorat ; - Le laxisme et l'injustice dans le traitement des plaintes ; - Des OSC jeunes ne sont pas au fait de l'existence du Mécanisme ; - Lourdeur des procédures et des longs délais de traitement - Lenteur des procédures judiciaires - Les normes sociales et culturelles (Pressions sociales, peur du stigmat, contraintes économiques); - L'absence d'évidences ; - L'absence de manuel de procédures de traitement des plaintes - Certains religieux ne connaissent pas qu'ils ont la possibilité de formuler des plaintes en lien avec la mise en œuvre du projet; 	<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir un appui conseil de la plateforme régionale des juristes ; - Développer un manuel d'introduction de gestion des plaintes ; - Disposer d'un mécanisme qui engage la responsabilité des acteurs ; - Présenter la structure de fonctionnement du projet ; - Revoir les procédures d'obtention des Avis de Non-Objection (ANO) de la part de la Banque ;

		<ul style="list-style-type: none"> - L'analphabétisme des populations ; - L'inaccessibilité aux structures de gestion de plaintes des populations pourrait constituer un frein à la collecte de leurs réclamations et doléances ; - L'existence de pesanteurs sociales et culturelles ; - La réticence des populations du fait de leur forte vulnérabilité. - Insuffisance de moyens techniques, financiers, et de capital humain pour faire appliquer convenablement la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'une formulation conforme aux normes lors du dépôt de la plainte; - S'assurer de la transmission des plaintes aux entités régionales. - Impliquer les parents, les guides religieux et coutumiers dans la gestion des plaintes; - Sensibiliser la population sur leurs droits et devoirs afin d'aboutir à une cohabitation pacifique.
	<p>Interventions transformatrices en matière de genre</p>	<p>❖ Principales contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement des ONGs pour la mise en œuvre toujours pas finalisé ; - Retard de la commission interne des marchés des UGP à recruter des assistants techniques ; - Processus de validation des termes de références trop long et complexe ; - Les impacts de la crise ukrainienne, notamment sur les produits de première nécessité surtout les denrées alimentaires en ajout aux impacts encore existants de la Covid-19 ; - L'absence de coordination des interventions des secteurs complémentaires ; - La charge de maintien du bien-être de la famille incombe plus aux femmes autonomisées ; - Faibles montants de subventions octroyés aux femmes dans le cadre de l'autonomisation ; - Les barrières socioculturelles et religieuses tendent à faire croire que : la place de la femme, c'est la cuisine, la femme doit exclusivement être au service de son homme et que l'homme est le Chef de la famille ; - La prévalence élevée de grossesses précoces en Afrique Subsaharienne ; - La faible réactivité des structures de santé sur les questions de qualité de services et de confidentialité ; - La difficulté pour les femmes et les filles à continuer à se procurer les produits SR/PF du fait des efforts périodiques à consentir ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de canaux de communication pour informer sur l'existence du mécanisme de gestion de plaintes à chaque échelle, des bénéficiaires aux UGP. Ces canaux peuvent être des boîtes à suggestion, ou la désignation à chaque échelon des participants au projet, de personnes responsables de la réception des plaintes. Leurs traitements peuvent impliquer d'autres personnes ressources du projet comme les leaders religieux par exemple.

		<ul style="list-style-type: none"> - L'existence par endroit de l'extrémisme religieux ; - Le taux élevé d'analphabétisme et de pauvreté en Afrique Subsaharienne. - Existence d'un contexte d'insécurité dans certaines régions des pays SWEDD+; - Discrimination à l'égard des femmes et des filles ; - Résistance des hommes sur les questions concernant les questions d'autonomisation des femmes ; - Existence de pesanteurs socio-culturelles ; - Insuffisance de synergie de la société, du droit et des obligations et de sensibilisation des parties prenantes ; - Méconnaissance du rôle d'autonomisation économique des femmes ; - Concept de l'autonomisation conçu comme étant un slogan; - Absence de pragmatisme sur les questions d'autonomisation (plus de conceptualisation que de concrétisation) ; - Autonomisation pas suffisamment pratiquée. - L'incompréhension des parents sur l'importance des questions d'autonomisation des femmes et des filles ; - L'insuffisance de ressources financières pour couvrir les besoins ; - L'existence du mariage précoce - L'existence de pesanteurs sociales et culturelles ; - Le fort pouvoir d'influence des communautés patriarcales dans les régions du projet ; - L'existence de contraintes budgétaires et insuffisance de dispositions légales ; - Les risques de résistance des tuteurs légaux des jeunes filles; - L'absence d'un système de soutien aux femmes et aux filles - Faible connaissance des femmes concernant l'accès à l'emploi pour certains postes ; - Environnement des affaires parfois difficile pour les personnes à faible revenu ; - Le manque de compétence en gestion financière ; - Le faible taux d'alphabétisation dans certaines régions - Les contraintes sécuritaires, techniques et financières ; - Les contraintes climatiques dans certaines régions du projet. 	
--	--	---	--

		<p>❖ Cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de la culture locale par l'implication des leaders religieux et communautaires ; - L'adaptation des modules de formations des espaces sûrs au contextes locaux ; - L'affinement du ciblage des plus vulnérables à réaliser avec l'implication des populations et autorités locales. - Les activités d'autonomisation doivent continuer à prendre en considération les réalités sociales, culturelles et locales pour maintenir la cohésion sociale. - Risque de résistance pouvant être amoindri à travers une bonne approche de communication et de sensibilisation auprès des populations bénéficiaires et leurs leaders. - Risques existants de résistances, mais la prévention peut favoriser l'atteinte des objectifs à travers l'assurance de la compréhension et la sensibilisation des communautés. - Existence d'un impact sur la cohésion sociale et la culture locale ; - Implication des populations cibles, notamment la famille dans le processus de mise en œuvre afin de favoriser l'acceptation ; - Activités porteuses de changement qui vont souvent à l'encontre des coutumes et traditions ce qui perturberait ne serait-ce qu'un peu la cohésion sociale 	
	<p>Déploiement des agents de santé qualifiés pour les services adaptés aux jeunes filles/garçons dans les pays</p>	<p>❖ Contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les agents locaux de santé qui connaissent bien la localité et la culture. - Existence de populations réfractaires à l'offre de services SR/PF ; - Contexte social favorable au déploiement des agents de santé, mais préférable de ne pas spécifier jeunes filles et jeunes garçons ; - L'insuffisance de prise en compte du contexte de chaque région ; - Les zones impactées par le terrorisme, rendant difficile le déploiement d'agents sur le terrain et l'accès des communautés à ces services sociaux de base. 	

		<p>❖ Principales difficultés liées à la disponibilité des kits de dignité et des produits Planification Familiale (PF)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les retards et ruptures liés à l’envoi des produits dans les zones reculées de distribution ; - La faible compétence de certains agents de santé à adapter les produits de planification aux besoins réels en fonction de l’âge ; - La difficulté d'accès à certaines zones des pays. - Crainte de la population du fait de la méconnaissance des intentions des politiques de planification familiale ; - Insuffisance d'informations sur la SSR en général qui engendre la peur des populations à ne pas pouvoir procréer. - Le manque d’activités de sensibilisation autour des distributions dans les espaces sûrs ; - Le manque d’implication des associations des adolescents et des jeunes dans l’opérationnalisation des espaces sûrs. - L’insuffisance d’implication des agents à base communautaire dans les stratégies de distribution - La faible demande de produits SR/PF des jeunes filles dans certains contextes due aux pesanteurs sociales et à l’attitude parfois non professionnel du personnel de santé ; - L'éloignement des centres de santé et contraintes budgétaires des bénéficiaires pour le transport vers la structure et l’achat des produits SR/PF. - Manque de volonté de certains agents à réaliser la distribution. 	
	<p>Préoccupations ou craintes spécifiques vis-à-vis de la mise en œuvre du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le faible taux de décaissement ; - Le retard de recrutement des ONGs pouvant mettre en péril la mise en œuvre ; - Le traitement des marchés par commissions externes hors du contrôle des UGP ; - Les stratégies en matière de services de santé de la reproduction orientés vers les jeunes sans impliquer les parents pour mieux cadrer les jeunes ; 	

		<ul style="list-style-type: none"> - La perception d'une insuffisance d'engagement des structures à véritablement agir dans le but d'impacter positivement la cible. - Veiller à ne pas allouer une grande part des ressources financières au management du projet plutôt qu'aux populations bénéficiaires ; - Insuffisance de la prise en compte des besoins spécifiques des populations lors de la mise en œuvre ; - Crainte que le SWEDD+ soit instrumentalisé à des fins politiques au niveau des pays. - Jeunes de moins en moins impliqués dans la mise en œuvre du projet ; - Manque d'accompagnement dans les initiatives portées par les jeunes autour de ses projets ; - La crédibilité des acteurs de mise en œuvre ; - La disponibilité du staff mais aussi des produits. - La rigidité du projet dans sa démarche ; - La lourdeur des procédures de traitement de dossiers. - Retard dans la signature des PTAB ; - Mise à disposition tardive des fonds pour l'exécution des activités ; - Lourdeurs administratives ralentissant le démarrage des activités ; - Nombre insuffisant de mentors qualifiés ; - Résistance de certains membres de la communauté 	
--	--	---	--

III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du projet sont définies (Cf. NES n°10) comme des individus, des groupes ou d'autres entité qui :

- (i) sont touchés ou susceptibles d'être touchés directement ou indirectement, positivement ou défavorablement, par le projet également appelés « parties concernées » ; et
- (ii) peuvent avoir un intérêt dans le projet « parties intéressées ». Il s'agit d'individus ou de groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet et qui peuvent potentiellement influencer les résultats du projet de telle ou telle façon.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes tout au long de l'élaboration du projet exigent aussi souvent l'identification de personnes au sein des groupes qui agissent en tant que représentants légitimes de leur groupe, c'est-à-dire les personnes à qui leurs collègues membres du groupe ont confié la défense des intérêts des groupes dans le processus de collaboration avec le projet. Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les contextes locaux et servir de principaux canaux pour la diffusion des informations liées au projet et comme principal agent de communication / liaison entre le projet et les communautés ciblées et leurs réseaux établis. La vérification des représentants des parties prenantes (c'est-à-dire le processus consistant à confirmer qu'ils sont des défenseurs légitimes et véritables de la communauté qu'ils représentent) reste une tâche importante pour établir le contact avec les parties prenantes de la communauté. La légitimité des représentants de la communauté peut être vérifiée en parlant de manière informelle à un échantillon aléatoire de membres de cette communauté et en tenant compte de leur point de vue sur qui peut représenter leurs intérêts de la manière la plus efficace.

Pour une mobilisation efficace et taillées sur mesure, les parties prenantes du projet proposé peuvent être réparties dans les principales catégories suivantes : (i) parties touchées¹, (ii) autres parties concernées² et (iii) groupes vulnérables³.

3.1 Parties touchées

Ce groupe comprend les organisations gouvernementales, intergouvernementales et les partenaires techniques et financiers des pays concernés de l'espace CEDEAO qui seront directement touchés/affectés par le projet et/ou identifiées comme étant plus susceptibles de subir un changement lié au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans le processus de consultation et le processus décisionnel liés au projet, dans l'identification des impacts et leur signification, ainsi que dans la prise de décision sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques. Il s'agit des acteurs institutionnels (La CEDEAO, CEEAC, les ministères de tutelle du projet dans les pays (santé, économie, femme, affaires sociales, plan, éducation, population, jeunesse, finance, protection de l'enfance, justice) Centres d'excellence, les ONG engagées dans la promotion des programmes centrés sur le

¹ NES n°10 – NO 5.1. L'expression « parties touchées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales.

² NES n°10 – NO 5.2. L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

³ Personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet/sous-projets par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable et qui peuvent nécessiter des efforts de mobilisation spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

développement et l'autonomisation des filles et des femmes et les populations bénéficiaires dans les zones d'intervention.

3.2 Autres parties concernées

Ce sont des individus et autres entités qui peuvent ne pas subir d'impacts directs liés au projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par le projet et/ou qui pourrait influencer le projet et le processus de son exécution d'une manière ou d'une autre.

Les parties prenantes des projets comprennent des parties autres que les communautés directement touchées, notamment :

- Médias traditionnels (radio locale et nationale, télévision, presse écrite, etc.)
- Médias numériques / en ligne et participants sur les médias sociaux
- Les réseaux des jeunes, femmes, hommes, les sportifs et les artistes
- Les leaders religieux et communautaires
- Les centres d'excellence
- Les ordres professionnels régionaux
- Les Organisations de la Société Civile (OSC)
- Les Observatoires pour le Dividende Démographique
- Le personnel de santé
- Les partenaires de mise en œuvre
- Le secteur privé
- Le système des Nations-Unies

3.3 Groupes vulnérables

Il s'agit principalement des individus ou groupes d'individus qui peuvent être impactés ou lésés d'une manière disproportionnée par le projet, en comparaison à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent avoir besoin d'efforts et de méthodes de mobilisation particuliers pour garantir leur représentation égale dans la consultation et le processus décisionnel liés au projet. Ce sont les retraités, les femmes fonctionnaires, les femmes chef des ménages, les veuves et les orphelins, minorités vivant au sein d'une communauté dont les caractéristiques ethniques et religieuses majoritaires sont différentes, les communautés traditionnellement négligées, y compris les peuples autochtones, et d'autres groupes défavorisés qui répondent aux exigences de la NES n°7. Les personnes vivant avec un handicap et autres groupes et personnes vulnérables pourront être identifiés sur la base de critères de vulnérabilité préalablement convenus.

3.4 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Tableau 1 : Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Pouvoir et Intérêt des parties prenantes	Descriptif des stratégies globales pour gérer les parties prenantes	Stratégie à adopter	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins en langues	Moyen de communication (email, téléphone, radio, lettre)	Besoins spécifiques (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions de jour)
- <u>Pouvoir</u> : Fort - <u>Intérêt</u> : Fort	Les individus ou organismes de cette catégorie sont considérés comme étant des Parties prenantes naturelles de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec les organisations gouvernementales et intergouvernementales est primordiale et essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet car elles sont les garants de la	Collaborer	Gouvernements	Institutions régionales intergouvernementales : Commission DDHAS/OOAS Ministères (santé, économie, affaires sociales, plan, femme, éducation, population, jeunesse, finances, protection de l'enfance, justice)	Français, anglais	Lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques et en ligne, groupes de médias (télévisions, radios, presse écrite et en ligne)	Assistance technique, renforcement des capacités, réunions de coordination, sensibilisation, conception de documents d'orientation, plateforme de gestion des connaissances
			Réseaux de parlementaires	2R3P/SWEDD+	Français, anglais	Réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone	Assistance technique, renforcement des capacités, réunions en ligne et physiques, sensibilisation pour l'adoption de lois
			PMU-SWEDD+	7 UGPs	Français, anglais	Tvs, radios, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques et en ligne, téléphone, presse écrite et en ligne	Réunions de coordination, suivi/évaluation, assistance technique, renforcement des capacités opérationnelles, conception de

	faisabilité du projet						documents d'orientation
			UNFPA-WCARO / Banque mondiale	Principaux partenaires financiers et techniques	Français, anglais	Réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone, lettres officielles, mail	Assistance technique, renforcement des capacités, réunions en ligne et physiques, sensibilisation pour la promulgation de lois
			Agences de l'ONU	UNFPA ONU FEMMES	Français, anglais	Tvs, radios, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques et en ligne, téléphone, presse écrite et en ligne	Assistance technique, renforcement des capacités, réunions de coordination, sensibilisation, conception de documents d'orientation, plateforme de gestion des connaissances
- <u>Pouvoir</u> : Faible - <u>Intérêt</u> : Fort	Les individus ou organismes de cette catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut	Communiquer	Réseaux de jeunes et d'adolescents	Réseau régional de la jeunesse (AFRIYAN)	Français, anglais, langues locales	Télévisions, radios, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques et en ligne, téléphone, presse écrite et en ligne	Sensibilisation, sensibilisation, bénéficiaires, mise en œuvre
			Réseaux de femmes et de filles ;	Réseau régional des femmes	Français, anglais	Radios, réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone	Sensibilisation, sensibilisation, bénéficiaires, mise en œuvre
			Organisations de la Société Civile	ONGs de mise en œuvre	Français, Anglais, Langues locales	Lettres officielles, mailing, réunions en ligne et physiques	Sensibilisation, sensibilisation, renforcement des capacités, mise en œuvre

	se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.		Observatoires nationaux DD	7 observatoires	Anglais, Français	Réunions en ligne et physiques, Mailing, Lettres officielles	Production de preuves, renforcement des capacités, mise en œuvre
			Centres d'excellence	3 Centres d'excellence	Français, Anglais	Réunions en ligne et physiques, Mailing, Lettres officielles	Production de preuves, renforcement des capacités, mise en œuvre, conception de documents d'orientation
			IPs (partenaires de mise en œuvre)	6 Ips (universités, ONG, Think-tanks)	Anglais, français	Télévision, radios, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques et en ligne, téléphone, presse écrite et en ligne.	Mise en œuvre
			Personnel de santé	Sage-femmes, ASC,	Anglais, Français	Réunions physiques et virtuelles, visites de terrain	Réunions de coordination, suivi/évaluation, assistance technique, renforcement des capacités opérationnelles, conception de documents d'orientation.
			Ordres professionnels régionaux	Droit, environnement, médecine, etc. Ordre régional ; organismes de réglementation ; sociétés pharmaceutiques, industries	Anglais, Français	Lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques et en ligne, groupes de médias (télévisions, radios, presse écrite et en ligne).	Réunions de coordination, renforcement des capacités opérationnelles, conception de documents d'orientation

<p>- <u>Pouvoir</u> : Fort</p> <p>- <u>Intérêt</u> : Faible</p>	<p>Les organismes de cette catégorie n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.</p>	Satisfaire	Leaders religieux	Réseau régional des chefs religieux SWEDD	Français, anglais, langues locales	Médias, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone	Sensibilisation, sensibilisation, renforcement des capacité
			Leaders communautaires	Réseaux Régional des leaders communautaires SWEDD	Français, anglais, langues locales	Médias, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone, etc.	Sensibilisation, sensibilisation, renforcement des capacités
			Associations d'hommes	Réseaux régionaux d'hommes	Français, Anglais, Langues locales	Radios, TV, réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone, mailing, etc.	Sensibilisation, sensibilisation, renforcement des capacités
<p>- <u>Pouvoir</u> : Faible</p> <p>- <u>Intérêt</u> : Faible</p>	<p>Les individus ou organismes de cette catégorie sont liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La</p>	Surveiller	Artistes	17 artistes	Français, anglais, langues locales	Médias, réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone	Sensibilisation, sensibilisation
			Célébrités sportives	17 footballeurs et autres célébrités sportives	Français, anglais, langues locales	médias, réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone	Sensibilisation, sensibilisation
			Groupes de médias	Groupes de médias au niveau régional et continental	Anglais, Français, langues locales	Télévision, radios, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques	Sensibilisation, sensibilisation, plateforme de gestion des connaissances

	stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient					et en ligne, téléphone, presse écrite et en ligne.	
		Secteur privé	Réseaux d'entrepreneurs	Anglais, Français	Lettres officielles, mailing, réunions en ligne et physiques,	Mise en œuvre, mobilisation des ressources	

3.5 Personnel du projet

Le projet aura pour mission de gérer les consultations des parties prenantes et de traiter les réclamations dans le cadre de sa mise en œuvre. Pour cela, le projet s'appuiera sur ses spécialistes que sont l'expert en sauvegarde environnementale et sociale ainsi que sur les autres acteurs que le projet jugera nécessaires à mettre en place pour la cause.

L'implication de ces acteurs dans le processus de consultation et d'engagement permettra de mieux communiquer sur :

- Les activités du projet ;
- Les impacts du projet ;
- Les dispositions prises pour sécuriser les populations ;
- Les politiques et procédures de recrutement des prestataires ;
- Les procédures de santé et de sécurité des travailleurs.

3.6 Analyse et évaluation des parties prenantes

L'analyse et l'évaluation des parties prenantes déterminent la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Certaines des méthodes, les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent :

- le téléphone / email ;
- des entrevues individuelles ;
- des ateliers / groupes de discussion ;
- la distribution des brochures et de bulletins d'information ;
- des réunions (consultations) publiques ;
- des journaux, magazines, radio, etc.

L'évaluation des craintes et des attentes des parties prenantes de manière détaillée permettra de prendre certaines décisions sur l'effort nécessaire pour traiter leurs besoins. Cela dépend de leur niveau d'intérêt et leur capacité à influencer sur les résultats du projet :

- l'Intérêt (élément motivateur) d'une partie prenante est considéré comme fort de par sa proximité ou de sa dépendance à l'égard du projet ;
- le Pouvoir (capacité d'influencer le projet) d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer sur les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Projet.

Au moment de décider de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, trois critères seront pris en compte :

- l'étendue de l'impact du projet sur le groupe des parties prenantes ;
- l'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ; et
- les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables et suivant les niveaux de connaissance des dites parties prenantes.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente. L'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée. Les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir fort vis-à-vis du projet seront managées de près et leurs attentes seront prises en compte. Ceci passera par des actions de communication et de consultation et par la mise en œuvre des engagements du projet. Pour les parties prenantes présentant un intérêt et

un pouvoir faible vis-à-vis du projet, des actions de communication seront le plus souvent suffisantes pour satisfaire leurs besoins. Les consultations et réunions tenues dans le cadre des processus de la préparation du projet, ont servi à alimenter le PMPP. D'autres consultations seront tenues dans le cadre de la mise à jour du présent PMPP.

Ainsi, les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir fort vis-à-vis du projet SWEDD+ seront suivies de près et leurs attentes seront prises en compte. Ceci passera par des actions de communication, de consultation et par la mise en œuvre des engagements du projet.

3.7 Mobilisation des parties prenantes

Conformément aux dispositions de la NES n°10, le PMPP définit une approche complète et équilibrée de mobilisation des parties prenantes. En effet, le PMPP vise à garantir ***la participation active*** de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser ***le dialogue***, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapport aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginales.

Faut-il le souligner, la mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif qui prend en compte le personnel du projet et l'ensemble des parties prenantes tout au long du cycle du projet, de sa phase préparatoire à celle d'achèvement en passant par sa phase de mise en œuvre. Durant ces différentes phases, aucune des parties prenantes n'est à négliger au risque de réduire voire de compromettre les chances de réussite du projet. C'est pourquoi, cette mobilisation doit prendre en compte un ensemble d'activités et d'approches. L'intérêt étant de créer et entretenir des relations ouvertes et constructives avec l'ensemble des parties prenantes, avec comme but de faciliter la gestion du projet à travers toutes ses composantes, sans perdre de vue la prise en charge adéquate des enjeux et risques environnementaux et sociaux. Dans ce sens, les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet.

Les actions à mener en vue de réussir la mobilisation des parties prenantes sont les suivantes :

- ❖ Identification de manière exhaustive et inclusive des parties prenantes, de leurs intérêts, et évaluer la manière dont chaque partie serait affectée par le projet ou pourrait influencer le projet ;
- ❖ Planification des modalités de mobilisation des parties prenantes. L'ensemble des parties prenantes sera mobilisé durant toutes les phases du projet allant de la phase préparatoire à celle d'achèvement en passant par sa phase de mise en œuvre et suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes afin qu'elles puissent se prononcer de manière utile et participative de la conception à la mise en œuvre du projet. Ceci en mettant à leur disposition des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles à toutes les catégories des parties prenantes, y compris les personnes ou groupes vulnérables et/ou défavorisés. Pour ce faire, le projet ne doit pas lésiner sur les moyens à mettre à œuvre pour atteindre cet objectif. Entre autres, tous les documents de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, PMPP, PGM, etc.) qui renferment des informations et mécanismes appropriés, doivent être rendus publics et accessibles à toutes les parties prenantes ;
- ❖ Consultations inclusives des parties prenantes, ce processus a débuté avec la phase préparatoire (phase étude) du projet et sera poursuivie et intensifiée au besoin afin d'instaurer un cadre de dialogue permanent entre les responsables du projet et les autres parties prenantes tenant compte des enjeux et risques environnementaux et sociaux, mais également des intérêts en jeu. C'est ainsi que seront minimisés les conflits et/ou anticipée leur prise en charge et partant, créer les conditions de meilleur succès pour le projet.

IV. PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

4.0 Principes

Les principes qui seront utilisés par le SWEDD+ dans la conception de ses mesures et procédures qui sous-tendent l'engagement des parties prenantes découleront des exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale. Ils sont les suivants :

- En consultation avec la Banque, le plan d'engagement des parties prenantes élaboré sera mis en œuvre proportionnellement à la nature, à l'ampleur, aux risques et aux impacts potentiels du projet. Le plan d'engagement sera divulgué dès que possible, et avant l'évaluation du projet. Les parties prenantes seront consultées sur le plan d'engagement et aux besoins des modifications importantes pourront être apportées au plan ;
- Le plan décrira le calendrier et les méthodes d'engagement avec les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en distinguant les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées. Il décrira également la gamme et le calendrier des informations à communiquer aux parties affectées par le projet et aux autres parties intéressées, ainsi que le type d'informations à leur demander ;
- Le plan sera conçu pour prendre en compte les principales caractéristiques et intérêts des parties prenantes, ainsi que les différents niveaux d'engagement et de consultation qui seront appropriés pour les différentes parties prenantes. Il définira comment la communication avec les parties prenantes sera gérée tout au long de la préparation et de la mise en œuvre du projet ;
- Le plan décrira les mesures qui seront utilisées pour supprimer les obstacles à la participation, et comment les points de vue des groupes différemment affectés seront recueillis. Le cas échéant, le plan comprendra des mesures différenciées pour permettre la participation effective des personnes identifiées comme défavorisées ou vulnérables. Des approches dédiées et un niveau accru de ressources peuvent être nécessaires pour communiquer avec ces groupes différemment affectés afin qu'ils puissent obtenir les informations dont ils ont besoin concernant les problèmes qui les affecteront potentiellement ; Lorsque l'engagement des parties prenantes auprès des individus et des communautés locales dépend essentiellement des représentants de la communauté, des efforts raisonnables pour vérifier que ces personnes représentent effectivement les opinions de ces individus et communautés seront faits pour faciliter le processus de communication de manière appropriée ;
- Dans certaines circonstances, en fonction du niveau d'informations disponibles sur le projet, le plan prendra la forme d'une approche cadre, décrivant les principes généraux et une stratégie collaborative pour identifier les parties prenantes et planifier un processus d'engagement conformément à la présente NES qui sera mise en œuvre une fois que l'emplacement est connu.

4.1.1 Objectif

L'engagement des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du projet à travers ses différentes phases, (formulation, mise en œuvre et évaluation), est un processus inclusif devant être enclenché et mené tout au long du cycle de vie du projet, à travers un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

4.2 Stratégies proposées pour la divulgation des informations

La stratégie de diffusion des informations se fera à travers la mise en œuvre d'un plan de communication pour apporter des informations claires et précises sur le projet. Elle doit aussi favoriser

les échanges entre l'ensemble des acteurs et les parties prenantes, qu'elles soient externes ou internes.

4.2.1 Brève description des informations à communiquer

Le projet SWEDD communiquera sur les informations suivantes :

❖ Phase préparatoire

La nature du projet ; l'arrangement institutionnel ; la théorie du changement ; la durée ; les résultats obtenus lors des phases précédentes et sur les pays bénéficiaires.

❖ Phase planification

Le Guide de vulnérabilité ; les performances antérieures ; les priorités annuelles ; la phase de mise en œuvre et de suivi, les documents de sous projet ; les modèles de TDRs, les meilleures pratiques, les leçons apprises et les outils de de planification et de suivi.

❖ Phase d'évaluation

Les résultats de l'assistance technique ; les outils d'évaluation ; le cadre de performance ; les Termes de références ; les PAD ; les résultats phares du projet ; les leçons apprises et les meilleures pratiques.

4.2.2 Formats et modes de communication qui seront utilisés

Dans le cadre du Projet régional d'autonomisation des femmes et dividende démographique en Afrique Sub-Saharienne (SWEDD+), il sera favorisé l'utilisation d'outils de communication et de sensibilisation sous les formats et modes suivants :

❖ Focus group

Les focus groups servent à l'identification et à la qualification des parties prenantes ainsi qu'à mettre en lumière les besoins des parties prenantes (ex/ problèmes collectifs de santé). Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, la compensation foncière ou l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc. et comprendre 05 à 10 personnes. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des disponibilités et possibilités du projet et les prochaines étapes s'il y a lieu.

L'approche focus groups présente des désavantages, limites, ou inconvénients à prendre en compte :

- Les résultats ne peuvent être étendus à la communauté au sens large : ils fournissent un éventail de points de vue et d'opinions ; Il faut être prudent dans l'interprétation : les participants peuvent s'accorder à l'amiable sur des réponses (notamment pour des sujets sensibles, ou de type magico-religieux) ;
- Si le modérateur n'est pas bien formé, il y a un risque d'orientation des réponses ;
- Les groupes focaux peuvent dépendre ce qui est socialement parlant acceptable dans une communauté plutôt que ce qui se produit réellement. Cet inconvénient peut s'atténuer facilement en sélectionnant les participants par petits groupes et en comparant les réponses. De plus, cela permet de limiter la difficulté des minorités à exprimer leurs points de vue ;
- Il peut y avoir des difficultés à exprimer des avis divergents dans des sociétés où confrontations et débats sont jugés inconvenants ;
- Les sujets délicats ne peuvent pas être facilement abordés, l'expérience intime de l'individu se découvrant au groupe : ex/ prostitution occasionnelle, toxicomanie, MST...;
- Les données qualitatives sont difficiles à interpréter et à analyser.

❖ Ateliers :

Ce sont des réunions à une plus petite échelle, des événements orientés vers l'action où diverses parties prenantes se rassemblent pour résoudre un problème et non uniquement pour l'étudier. Les ateliers de parties prenantes sont utilisés pour initier, établir, et soutenir la collaboration avec les groupes de parties prenantes. Avec l'aide d'un facilitateur, un atelier va au-delà du partage d'information pour aplanir les différences, renforcer le consensus, rechercher des solutions, prendre des décisions et planifier des actions.

❖ **Entretiens individuels**

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens concerneront toutes les couches sociales et les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, devront être pris en compte. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

❖ **Médias de masse**

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du projet ; des visites de sites organisées ; etc.

Une collaboration étroite sera établie entre le projet SWEDD et les organes de presses afin que les informations réelles soient communiquées.

❖ **Rencontres et séminaires**

La tenue des ateliers et séminaires rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers de validation, ou de renforcement des capacités en matière de sauvegarde, etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

❖ **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes**

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront recueillies dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultations. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone ou en se rendant directement dans les locaux de la Commission de la CEDEAO, l'OOAS et l'UNFPA. Les feedbacks compilés recevront une prise en charge rapide, les informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traitées dans la discrétion. Les parties prenantes concernées seront informées par écrit ou par voie orale des dispositions prises ou envisagées suite au traitement de leurs feedbacks dans un délai raisonnable (maximum deux semaines).

Tableau 2: Stratégie pour la diffusion de l'information

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Préparation	Nature, dispositions institutionnelles, portée du projet, théorie du changement, durée, résultats obtenus, activités du projet, structure, pays bénéficiaires	Mailing, lettres officielles, réunions en ligne et physiques, médias (radios, télévisions, presse en ligne et écrite), rapports,	Mission d'identification du projet Préparation du projet : PAD, annexes Pré-évaluation du projet L'ensemble du processus de préparation peut durer de 9 à 12 mois.	Gouvernements (ministères sectoriels impliqués dans le processus), organisations de la société civile (réseaux de femmes et de jeunes), partenaires techniques et financiers.	100% des parties prenantes sont impliquées dans le projet	UNFPA : STR, WCARO, Bureaux pays OOAS et DDHAS
Planification des activités	Outils de planification, preuves pour le plan, guide sur la vulnérabilité, performances antérieures, priorités annuelles	Mailing, rencontres physiques et virtuelles, rapports	De Novembre N-1 à Janvier N	Unités de mise en œuvre du projet, UNFPA, Banque mondiale, OOAS, UA, CEEAC	100% des parties prenantes sont impliquées dans le projet	UNFPA: STR, WCARO, Bureaux pays OOAS et DDHAS

Mise en œuvre/Suivi	Documents relatifs aux sous-projets, modèles de TDR, meilleures pratiques, leçons apprises, outils de suivi	Mailing, lettres officielles, réunions en ligne et physiques, médias (radios, télévisions, presse en ligne et écrite), réseaux sociaux, téléphone, rapports, site web SWEDD, plateforme de gestion des connaissances.	De Janvier N; à Décembre N+5	Unités de mise en œuvre du projet, organisations de la société civile (réseaux de femmes et de jeunes), partenaires techniques et financiers, bénéficiaires, UNFPA, Banque mondiale, partenaires de mise en œuvre	100% des parties prenantes sont impliquées dans le projet	UNFPA: STR, WCARO, Bureaux pays OOAS et DDHAS
Evaluation	Résultats de l'assistance technique, TDR, PADs, résultats clés des projets, enseignements tirés et meilleures pratiques	Mailing, réunions en ligne et physiques, dépliants, présentations, rapports, plateforme de gestion des connaissances, site web SWEDD	À mi-parcours et à la fin du projet	Unités de mise en œuvre du projet, Banque mondiale, OOAS, UA, CEEAC	100% des parties prenantes sont impliquées dans le projet	UNFPA: STR, WCARO, Bureaux pays

4.3 Stratégies proposées pour la consultation des parties prenantes

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques et organisations non gouvernementales ;
- Les enquêtes de terrain, sondage et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les réunions publiques seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

Tableau 3: Stratégie pour les consultations

Activités	Sujets de consultation	Méthodes utilisées	Dates et lieux	Groupes ciblés	Responsabilité
PHASE DE PRÉPARATION DU PROJET					
Conditions préalables à la mobilisation des parties prenantes	<p>Instruments de sauvegarde Environnementale et Sociale (SES):</p> <p>Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)</p> <p>Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) comprenant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)</p> <p>Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) incluant un mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>Plan d'Assistance Technique (AT)</p> <p>UNFPA PSEA Assessment</p>	<p>Réunions d'échanges de travail avec les parties prenantes</p> <p>Entretien individuel in situ et en ligne à l'aide guide d'entretien</p> <p>Ateliers avec les parties prenantes</p> <p>Missions sur le terrain</p>	Tout au long de la phase de préparation du projet à la clôture du projet	<p>Groupes de travail multisectoriel/Unités des Gestion du projet/(GTM/UGP)</p> <p>Ministères sectoriels</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Réseaux de femmes et de jeunes</p> <p>Partenaires Techniques et Financiers</p> <p>Partenaires d'exécution (IP)</p>	<p>UNFPA: SR/WCARO-UNFPA CO</p> <p>OOAS et DDHAS</p>

	Avis et perception, préoccupations et besoins relatifs aux activités du projet	Consultation des parties prenantes (réunions, entretiens, questionnaires, etc.)		Groupes de travail multisectoriel/Unités des Gestion du projet/ (GTM/UGP) Ministères sectoriels Organisations de la société civile Réseaux de femmes et de jeunes Partenaires Techniques et Financiers Partenaires d'exécution (IP)	UNFPA: SR/WCARO- UNFPA Country Offices OOAS et DDHAS
PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET DE SUIVI ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP					
Mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts négatifs du projet préconisées à l'issue de l'évaluation sociale	Information, consultation sur le plan de mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts sociaux potentiels du projet	Application de mesures convenues Suivi de la mise en œuvre des mesures : consultations régulières, collecte de données et remontée de l'information	Tout au long de la mise en œuvre du projet	Unités des Gestion du projet/(GTM/UGP) Ministères sectoriels Organisations de la société civile Réseaux de femmes et de jeunes Partenaires d'AT (IP) PTF: WAHO, ECAS, UA	UNFPA: SR/WCARO- UNFPA Country Offices OOAS et DDHAS
	Informations sur les Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : hygiène, sécurité, violences sexuelles, travail des enfants, gestion des déchets etc.	Partage des directives des NU en matière de PSEA, VBG Rappel des mécanismes de gestion en place	Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase d'exécution	Unités des Gestion du projet/ (GTM/UGP) Ministères sectoriels Organisations de la société civile Réseaux de femmes et de jeunes Partenaires d'AT (IP) PTF: WAHO, ECAS, UA	UNFPA: SR/WCARO- UNFPA Country Offices OOAS et DDHAS

Suivi de la fonctionnalité du MGP	Informations sur la mise en œuvre du MGP	Rapport du MGP	Trimestriel		
Suivi d'exécution du PMPP	Résultats des rapports de suivi de la mise en œuvre	Entretiens avec les PP, visites sur sites, questionnaires,	Trimestriel	Unités des Gestion du projet/ (GTM/UGP) Ministères sectoriels Organisations de la société civile Réseaux de femmes et de jeunes Partenaires d'AT (IP) PTF: WAHO, ECAS, UA	UNFPA: SR/WCARO- UNFPA Country Offices OOAS et DDHAS
Évaluation de mise en œuvre du PMPP	Résultats des rapports d'évaluation	Entretiens avec les PP, visites sur sites, questionnaires,	Mi-parcours et à la clôture du projet	Toutes les parties prenantes	UNFPA: SR/WCARO- UNFPA Country Offices OOAS et DDHAS

4.4 Stratégies proposées pour l'intégration des avis des groupes vulnérables

Dans chacune des localités concernées par le projet, des organismes non gouvernementales (ONG) existent et sont dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs perceptions et requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- Rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps, etc.) ;
- Fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Service de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- Tenue des réunions ciblées et de plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- Accès facile des groupes vulnérables au mécanisme de gestion des plaintes mis en en place par le Projet.

4.5 Calendrier

Le calendrier envisagé pour les diverses activités qui relèvent du plan de mobilisation des parties prenantes est décrit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4: Calendrier des activités

Phases	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsables	Période
Préparation des conditions préalables d'approbation du projet	Élaboration des documents de sauvegarde : CGES, PGMO, PMPP, PVSBG etc.	Réunion de travail et d'échanges entre la partie Banque mondiale, UNFPA et les responsables de la conception Consultation des parties prenantes sur les impacts et mesures d'atténuations des activités du projet	- Les UGP ; - L'ensemble des ministères de tutelle au projet ; - Les IPs ; - Consultants ; - Tous les réseaux parties prenantes du projet. - Autorités régionales	- UNFPA-WCARO - Commission de la CEDEAO. - OOAS ; - Équipe de la Banque mondiale	Pendant la préparation du projet
Planification des activités/Démarrage	Mise en œuvre des instruments de sauvegardes	- Consultation sur les biens et personnes affectées préalablement au démarrage des activités du projet ; - Réunions formelles ; - Etc.	- Les UGP ; - L'ensemble des ministères de tutelle au projet ; - Les IPs ; - Consultants ; - Tous les réseaux parties prenantes du projet. - Autorités régionales	- Spécialistes en sauvegardes du projet SWEDD ; - UNFPA-WCARO - Commission de la CEDEAO. - OOAS	A l'entame de la mise en œuvre du projet

			<ul style="list-style-type: none"> - Populations ; - Bénéficiaires 		
Exécution du projet	Suivi de la mise en œuvre des mesures du PEES	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation des groupes affectés, des partenaires d'exécution et des organisations de la société civile ; - Réunions formelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les UGP ; - L'ensemble des ministères de tutelle au projet ; - Les IPs ; - Consultants ; - Tous les réseaux parties prenantes du projet. - Autorités régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultants ; - Spécialistes sauvegardes du projet ; - Commission de la CEDEAO ; - OOAS ; - UNFPA-WCARO 	Au moins une fois par an durant toute la phase de mise en œuvre
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMPP	<p>Rapports périodiques de suivi ;</p> <p>Rapports d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Missions terrain ; - Enquêtes publiques auprès des bénéficiaires ; - Étude d'impact du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Les UGP ; - L'ensemble des ministères de tutelle au projet ; - Les IPs ; - Consultants ; - Tous les réseaux parties prenantes du projet. - Autorités régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste sauvegarde environnemental et social ; - Spécialiste en communication ; - Chargé du suivi-évaluation du projet - Consultants 	Au moins une fois par an durant toute la phase de mise en œuvre
Clôture	Évaluation globale du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions formelles ; - Interviews et entretiens ; - Étude impact du projet ; - Élaboration du rapport de clôture - Présentation et validation du rapport d'évaluation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Les UGP ; - L'ensemble des ministères de tutelle au projet ; - Les IPs ; - Consultants ; - Tous les réseaux parties prenantes du projet. - Autorités régionales 	Commission de la CEDEAO ; OOAS ; UNFPA-WCARO	En fin du projet

4.6 Examen des commentaires

Le comité de gestion de plaintes du projet constituée des trois entités régionales comprenant en son sein au moins un spécialiste de gestion des plaintes se chargera de l'examen régulier des commentaires provenant des parties prenantes au projet sur une base bihebdomadaire.

Ce comité sera chargé de recueillir les commentaires et les avis, et de les traiter en s'associant des compétences nécessaires et à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte.

4.7 Phases futures du projet

La Commission de la CEDEAO, l'OOAS et l'UNFPA-WCARO mettra en œuvre un système de « Reporting » qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux

parties prenantes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP exposeront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports trimestriels produits par un comité régional de suivi de la mise en œuvre des instruments. Cela inclura la surveillance et le reporting du mécanisme de gestion des plaintes. Ce comité établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs. Les rapports où les informations qui y sont fournies seront accessibles aux parties prenantes du projet.

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment par la présentation de rapports sur les performances environnementales et sociales du projet et la mise en œuvre du plan de mobilisation et d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de gestion des plaintes.

V. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

5.1 Ressources

La Commission de la CEDEAO, l'OOAS et l'UNFPA-WCARO mobiliseront les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (divulgence du PMPP ; renforcement des capacités ; développement du plan et supports de communication ; mise en œuvre de la communication ; accessibilité ; gestion des griefs ; gestion des feedbacks ; suivi-évaluation etc.).

À partir des ressources mises à disposition, les entités régionales et internationales en tant que structures de coordination et d'assistance technique du projet, planifieront les activités.

Le comité régional de suivi de la mise en œuvre des instruments sera chargé de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes.

Le comité régional transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires et aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).

5.2 Fonctions et responsabilités de gestion

Les principaux responsables de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes seront les experts chargés de Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet (notamment l'Expert Environnemental, l'Expert Social/Genre et inclusion, l'Expert VBG/AES/HS) auxquels s'ajoutent le Responsable Administratif et Financier, le Spécialiste en Communication, le Spécialiste en Suivi-évaluation, le Spécialiste en Passation des Marchés, un financier. Cette équipe sera supervisée par le top management des entités régionales du projet en vue de garantir la bonne exécution des activités.

Le comité régional de suivi de la mise en œuvre de instruments sera appuyé par les UGP en cas de besoin. Le tableau ci-dessous définit les acteurs et les responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation.

Tableau 5: Acteurs et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités
1	Équipe de préparation du Projet	Coordonner les activités du PMPP pendant la phase préparatoire du Projet en attendant la désignation des membres du comité régional de suivi de la main d'œuvre des instruments.
2	Comité Régional de Suivi de la Main d'œuvre des Instruments	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner et superviser la mise en œuvre du PMPP ; ▪ Transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction.
3	<ul style="list-style-type: none"> - Expert environnemental ; - Expert social et genre ; - Expert VSBG 	Mettre en œuvre le PMPP sous la supervision du top management des entités régionales
4	Financier	Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes
5	Spécialiste en Passation des Marchés	Élaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site web, les consultants etc.)
6	Spécialiste en Communication	Élaborer et mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP
7	Spécialiste en Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une base de données de parties prenantes au niveau national et les registres des engagements au niveau régional ; ▪ Faire le suivi du PMPP.
8	Les experts techniques du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer le mécanisme de gestion des plaintes ; ▪ Responsable des plaintes liées au VBG/HS/EAS ▪ Etc.

VI. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

6.1 Introduction

À l'image de tous les projets de la Banque mondiale, le Projet régional d'autonomisation des femmes et dividende démographique en Afrique Sub-Saharienne (SWEDD+) requiert la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ouvert à toutes les parties prenantes y compris les personnes et groupes vulnérables. Une évaluation sera menée pour assurer que le MGP soit accessible aux femmes et aux filles adolescentes.

À cet effet, la NES 10 dans son annexe A stipule que l'ampleur et la nature du mécanisme de gestion des plaintes requis seront proportionnels à la nature et à l'échelle des risques et des impacts néfastes potentiels du projet. , pour gérer en temps opportun les préoccupations particulières soulevées par les personnes impactées négativement par les activités du projet. . Dans la mesure du possible, ces mécanismes de gestion des plaintes s'appuieront sur les systèmes formels ou informels de réclamation déjà en place et capables de répondre aux besoins du Projet, et qui seront complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du Projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale ».

C'est pourquoi le présent MGP du Projet régional d'autonomisation des femmes et dividende démographique en Afrique Sub-Saharienne SWEDD+ a été élaboré en vue de la mise en œuvre de ces sous projets dans les meilleures conditions et sera maintenu durant toute la période d'exécution du Projet.

Ce MGP fournit un système d'enregistrement et de gestion des recours transparent, juste, inclusif, participatif équitable et opérationnel pour toute plainte liée au projet.

Un tel mécanisme permet de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux différentes activités du Projet SWEDD+ sont suffisamment écoutées, bien examinées, traitées dans le but d'en cerner les causes, de prendre les actions correctives et d'éviter une aggravation qui risque de perturber les activités du projet.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet régional d'autonomisation des femmes et dividende démographique en Afrique Sub-Saharienne (SWEDD+) est mis en place en vertu du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

6.2 Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

L'objectif global du MGP est de : favoriser le dialogue et l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ; contribuer de façon efficace à réduire ou gérer les risques sociaux qui découleront de sa mise en œuvre ; traiter de manière juste et digne les personnes affectées par le projet ; et faciliter l'insertion harmonieuse du projet dans son milieu d'intervention.

De manière spécifique, les objectifs poursuivis par le MGP sont les suivants :

- Établir un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes et préoccupations en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes et personnes vulnérables y compris les femmes et les filles adolescentes
- Fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges
- Favoriser le règlement social et à l'amiable des plaintes et éviter le mieux que l'on peut à faire recours à la justice
- Minimaliser la mauvaise publicité, éviter / minimaliser les retards dans l'exécution du projet Assurer la durabilité des interventions du projet et son appropriation par les parties prenantes
- Donner des éclaircissements pour donner suite à des demandes d'information.

En tout état de cause, le MGP permet de respecter les droits humains, c'est-à-dire éviter de porter atteinte aux droits d'autrui et remédier aux impacts défavorables sur les droits humains que les activités peuvent avoir causés ou favorisés. C'est un exercice de diligence raisonnable d'une bonne gestion de la performance environnementale et sociale d'un projet pendant toute sa durée de vie. Pour les plaintes liées aux VBG/EAS/HS, cela signifierait garantir que tout le processus est confidentiel et centré sur les survivants avec un accès à des services offrant assistance et soins aux survivantes.

Dans les cas où il n'est pas possible d'éviter des conflits dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le présent MGP est établi pour anticiper et régler les problèmes en amont afin d'éviter le recours au système judiciaire lourd mais aussi contribuer à la mise en œuvre du Projet d'une manière sereine, juste et transparente. Le MGP s'appuie sur un processus transparent, inclusif, participatif, compréhensif, et approprié sur le plan culturel, aisément accessible à toutes les parties prenantes sans distinction et discrimination, gratuit et sans représailles.

6.3 Principes du MGP

Le MGP est basé sur les principes fondamentaux suivants :

- **Légitime** : établir la confiance avec les parties prenantes, donner la garantie de la conduite équitable des processus de plaintes ;
- **Accessible** : être connu de toutes les parties prenantes concernées par le projet et offrir une assistance adéquate à ceux qui rencontreraient des obstacles particuliers pour y accéder ;
- **Prévisible** : comporter une procédure compréhensible et connue, assortie d'un calendrier à titre indicatif pour chaque étape, et être claire quant aux types de processus et résultats possibles et aux modes de suivi de la mise en œuvre ;
- **Équitable** : garantir aux parties lésées de bénéficier d'un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour une participation à un processus d'examen des plaintes dans des conditions de respect, d'équité et de clarté ;
- **Transparent** : tenir les parties impliquées informées de l'avancement de la plainte et fournir suffisamment d'informations sur le déroulement du processus pour inspirer confiance quant à l'efficacité du mécanisme et sa capacité à satisfaire l'intérêt public ;
- **Compatible avec les droits humains** : garantir que les résultats et les voies de recours sont conformes aux droits de l'homme reconnu à l'échelle internationale ;
- **Source d'apprentissage permanent** : mettre à profit les mesures pertinentes pour tirer les enseignements susceptibles d'améliorer le mécanisme et de prévenir les plaintes et les préjudices futurs ;
- **Fondé sur la consultation et le dialogue** : consulter les groupes de parties prenantes, y compris les personnes et groupes vulnérables, de manière inclusive et participative dans la mise en œuvre du mécanisme ; maintenir le dialogue afin de prévenir et régler les plaintes.

7.1. Type de plaintes

Les plaintes ou litiges susceptibles de subvenir selon les phases du projet peuvent être caractérisés comme sensibles ou non sensibles et opposer les différents acteurs du niveau institutionnel et/ou opérationnel entre eux ou les uns face aux autres.

Les plaintes liées au cas des Exploitations et Abus Sexuel (EAS) ou Harcèlement Sexuel (HS) seront gérées par un processus à part « **PLAN D'ACTION POUR LA PRÉVENTION ET RÉPONSE AUX VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE, EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS, HARCÈLEMENT SEXUEL (VBG/EAS/HS)** ».

Les plaintes qui sont susceptibles d'être recueillies et traitées par le comité sont les suivantes :

- Non-respect des mesures et directives des instruments de sauvegarde du SWEDD+ ;
- Non-implication d'une ou plusieurs parties prenantes dans la préparation et la mise en œuvre des activités du projet ;
- Déficit d'informations sur la préparation et la mise en œuvre des activités du projet ;
- Désaccord d'une ou plusieurs parties prenantes dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Erreurs dans l'identification des personnes affectées par le projet ;
- Conflits sociaux entre le projet et les communautés affectées par le projet.

6.4 Procédures de résolution des plaintes et litiges

La procédure de résolution préconisée fait appel à un dispositif qui implique des organes sous la forme pyramidale qui part des UGP/UCP à un sommet qui est le niveau régional (Commission de la CEDEAO, l'OOAS et l'UNFPA). En effet, les différents organes en lien hiérarchique où le niveau supérieur constitue l'étape de recours des décisions rendues par l'instance immédiatement inférieure interviennent dans la résolution des plaintes et litiges. Cependant, certaines plaintes peuvent être directement reçues par les organisations régionales du projet à travers un système de gestion des plaintes qui sera mis en place.

6.4.1 Voies d'accès pour déposer une plainte

Les différentes voies d'accès possible pour déposer une plainte sont les suivantes :

- Boite de plainte anonyme ;
- Appel téléphonique ;
- Envoi d'un SMS (short message service) ;
- Courrier électronique etc.

6.4.2 Mode opératoire du MGP

Le mode opératoire de gestion des plaintes suit les étapes chronologiques suivantes :

- 1- Réception et enregistrement de la plainte
- 2- Accusé de réception/évaluation et assignation de la responsabilité (3 jours maximum)
- 3- Élaboration d'un projet de réponse (15 jours maximum)
 - Évaluation complémentaire
 - Projet de gestion directe (médiation, conciliation, sensibilisation, mesures de dédommagement, formation)
- 4- Information et recherche d'accord avec le plaignant/protagoniste sur le projet de réponse
- 5- Mise en œuvre et suivi de l'accord de règlement
- 6- En cas d'échec, réexamen et nouvel accord (délai maximum de 1 mois)
- 7- Clôture, si solution acceptée par le plaignant (par écrit ou empreinte d'un pouce) ou renvoi de la plainte à l'instance supérieure (ou une autre instance) si le plaignant n'est pas satisfait ou si le comité saisi n'a pas la compétence pour résoudre la plainte.

Les sept (7) étapes du mode opératoire du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ci-dessus cité devrait aboutir à une résolution à l'amiable.

Cependant, si le désaccord persiste après ces étapes à l'amiable, le plaignant peut avoir recours à la justice.

Pour la gestion des plaintes, le projet mettra en place des organes de gestion des plaintes tels que des comités de suivi ou comités de gestion des plaintes installés dans les pays SWEDD et au niveau régional, afin d'assurer la gestion des plaintes. Ces comités mixant les représentants du projet de la Commission de la CEDEAO, l'OOAS et l'UNFPA, les représentants de la société civile, de la communauté par exemple l'association des leaders religieux & leaders traditionnels du niveau régional et peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

6.4.3 Recours à la justice

Il est possible en cas d'échec de la voie amiable. Mais, dans la mesure du possible c'est une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités.

6.4.4 Prévention des plaintes et litiges

Les meilleures recommandations pour la mise en œuvre sans heurts du projet est la prévention des conflits et plaintes. En effet, au niveau préventif, il est nécessaire à partir des conflits potentiels qui seront identifiés de mettre en œuvre des mesures d'atténuation assez précocement dans le cadre de la mise en œuvre de la sélection des bénéficiaires et prestataires en utilisant une approche participative qui intègre toutes les catégories sociales potentiellement intéressées. Voilà pourquoi il est important de veiller à l'information des cibles et au processus de participation de toutes les parties prenantes, et plus particulièrement des personnes susceptibles d'être affectées par le projet.

6.4.5 Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP relatif au projet SWEDD+ seront enregistrées dans un registre de traitement à compter de la date d'émission de la plainte. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également la nature des problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc. Les différents comités de gestion des plaintes produiront des rapports trimestriels à soumettre au comité régional de gestion des plaintes. Les différents rapports devront présenter de façon détaillée le processus de gestion des différentes plaintes reçues de l'enregistrement à l'extinction. En outre les rapports présenteront les statistiques désagrégées par genre de la situation des plaintes reçues et traitées.

L'assistant en sauvegardes chargé du suivi du MGP centralisera toutes les informations et les documents relatifs aux plaintes et les fera parvenir aux spécialistes en sauvegardes.

6.6.6. Archivage

Il sera nécessaire que la Commission de la CEDEAO, l'OOAS et l'UNFPA mettent en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Les données seront désagrégées par genre.

6.7. Prise en compte des EAS/HS dans le MGP

Pour s'attaquer efficacement aux risques d'EAS/HS, il faut que le mécanisme de gestion des plaintes soit en place avant que les parties prenantes ne démarrent leurs activités. Tout mécanisme parallèle de gestion des plaintes adoptées par les parties prenantes doit prévoir des procédures permettant de transférer des plaintes au mécanisme de gestion des plaintes du projet afin de s'assurer qu'on dispose toujours d'un cadre permettant d'avoir une bonne compréhension des plaintes liées au projet. Concernant les plaintes pour VBG et surtout l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel, les survivants encourent des risques de stigmatisation, de rejet et de représailles, ce qui crée et renforce une culture du silence, les survivants hésitant à saisir directement les responsables du projet. Certains survivants choisiront de s'adresser directement aux services d'aide et n'auront jamais recours au Mécanisme de gestion des plaintes, ce qui peut donner lieu à des écarts entre le nombre de cas signalés au projet par les prestataires de services et ceux rapportés par les responsables du mécanisme. Pour permettre aux femmes un accès sans danger au mécanisme de gestion des plaintes, de multiples canaux peuvent être employés dans le but d'enregistrer les plaintes en toute sécurité et confidentialité.

Les considérations spécifiques concernant le mécanisme de gestion des plaintes dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel sont les suivantes :

6.7.1 Système distinct de traitement des plaintes relatives à l'EAS/HS

Lorsqu'il existe des projets à risque d'EAS/HS substantiel ou élevé, il serait bon d'envisager la mise en place d'un système de traitement des plaintes relatives à l'exploitation et aux abus sexuels ainsi qu'au harcèlement sexuel qui sera distinct de celui déjà existant. Ce système sera géré éventuellement par un prestataire de services (consultant) de lutte contre les VBG avec une procédure de saisine du mécanisme de gestion des plaintes du projet semblable à celle utilisée pour les mécanismes parallèles administrés par les prestataires.

6.7.2 Formation à l'enregistrement des cas d'EAS/HS

Les responsables du mécanisme de gestion des plaintes doivent être formés à l'enregistrement des cas d'EAS/HS avec compassion (sans émettre de jugement) et en toute confidentialité. **Identification de canaux efficaces d'EAS/HS en concertation avec les parties prenantes.** Le projet doit prévoir plusieurs canaux pour le dépôt de plaintes, et ceux-ci doivent avoir la confiance des usagers. Les consultations avec les communautés peuvent représenter un moyen d'identifier des canaux efficaces (par exemple, le réseau des organisations communautaires régionales, les services de santé, etc.).

6.7.3 Anonymat des informations

Aucune information susceptible de révéler l'identité de la victime ne doit être conservée au niveau du mécanisme de gestion des plaintes.

6.7.4 Procédé d'enregistrement de l'information

Le mécanisme ne doit pas demander ou enregistrer d'informations autres que sur les quatre (4) aspects suivants relatifs aux allégations d'exploitation et abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel :

- a. La nature de la plainte (ce que le plaignant dit avec ses propres mots sans être interrogé directement) ;
- b. Si, à la connaissance du survivant, l'auteur de l'acte était associé au projet ;
- c. Si possible, l'âge et le sexe du survivant ;
- d. Si possible, des informations permettant de déterminer si le survivant a été orienté vers des services compétents.

6.7.5 Prise en charge de survivant d'EAS/HS

Immédiatement après avoir directement reçu la plainte d'un survivant d'EAS/HS, le mécanisme de gestion des plaintes doit aider ce dernier en l'orientant vers des services de lutte contre les VBG pour qu'il y soit pris en charge. Cela devrait être possible grâce à la liste et à la cartographie des prestataires qui aura été dressée durant le recensement effectué avant le démarrage des travaux.

Les informations conservées par le mécanisme sont absolument confidentielles, surtout lorsqu'elles ont trait à l'identité du plaignant. En ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel, le mécanisme de gestion des plaintes doit servir essentiellement à : i) orienter les plaignants vers les services de lutte contre les VBG ; et ii) enregistrer la suite donnée à la plainte.

6.7.6. Gestion du prestataire du mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS

Le prestataire de services de lutte contre les VBG disposera de son propre processus de prise en charge, qui sera utilisé pour recueillir les données détaillées nécessaires à l'appui à apporter au plaignant et pour faciliter la résolution de l'affaire transmise par le responsable du mécanisme de gestion des plaintes.

Ce prestataire devra conclure un protocole d'échange d'informations avec le responsable du mécanisme pour pouvoir classer l'affaire. Ces informations ne doivent pas aller au-delà de la résolution de l'incident, la date à laquelle l'incident a été résolu, et le classement de l'affaire. Les prestataires de services ne sont nullement tenus de fournir des informations sur une affaire à qui que ce soit sans le consentement du survivant. Si celui-ci consent à ce que des informations du dossier soient partagées, le prestataire de services peut communiquer de telles informations quand et si cela ne présente aucun danger, ce qui signifie que le partage d'informations ne doit pas exposer le survivant ou le prestataire de services à plus de violence.

6.7.7. Prise en compte du coût du mécanisme de gestion des plaintes

Le coût de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes devrait être supporté par le projet dans le cadre des frais généraux liés à la gestion du projet.

6.7.8. Notification des plaintes EAS/HS

Le mécanisme de gestion des plaintes devrait mettre en place des procédures permettant de notifier immédiatement une plainte pour EAS/HS aux organisations régionales et à la Banque mondiale, avec le consentement du survivant.

VII. SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

7.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Le SWEDD+ garantira la participation des parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui seront associés. Dans le cadre du Projet, les parties prenantes participeront aux activités de suivi et d'atténuation des impacts négatifs, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, PMPP, CPPA, PGMO et PVSGB).

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de réunions des différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- nombre de suggestions et de recommandation reçues par le projet à l'aide de mécanisme de rétroaction ;
- nombre de communication couvrant le projet dans les médias ;
- nombre de plaintes et de griefs enregistrés ;
- nombre de plaintes résolues.

Le PMPP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de mise en œuvre.

7.2 Rapport aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

En vue de la facilitation du reportage, les modèles et canevas ci-dessous peuvent être utilisés :

- a) Modèle de journal de consultation (Annexe 5)
- b) Canevas de consultation des parties prenantes (Annexe 6)
- c) Modèle de fiche de Feed-back (Annexe 7)
- d) Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes (Annexe 8)
- e) Matrice de traitement des plaintes (Annexe 9)

VIII. ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretiens pour la mobilisation des parties prenantes

Partie A : Introduction et identification

a. Introduction : brève présentation du projet

Présentation et rappel des objectifs du projet SWEDD et le cas échéant les composantes et sous-composantes

b. Demande de consentement éclairé

Consentez-vous librement de répondre aux questions posées dans le cadre de ce projet ?

Oui ;

Non

c. Indentification

d. Espace :

CEDEAO ; CEEAC

e. Type de parties prenantes

f. Tranche âges

- 20 ans ;

21 - 39 ans ;

40 – 59 ;

60 et plus

g. Genre

Masculin ; Féminin

Partie B : Questions aux parties prenantes

1. Compréhension : Quelle est votre compréhension du projet SWEDD ?

2. A votre avis, quels sont les acteurs susceptibles d'être impactés :

a. Positivement par la mise en œuvre du projet SWEDD ?

b. Négativement par la mise en œuvre du projet SWEDD ?

3. Impact social et environnemental du projet

a. A votre avis, quel est l'impact social (facilitation à accès aux soins de santé sexuelles et reproductives, autonomisation de la femme) du projet sur les acteurs dans votre zone ?

b. A votre avis, A votre avis quel est l'impact environnemental (**impact sur la gestion des déchets, déforestation, impact sur l'habitat**) du projet sur les acteurs dans votre zone ?

4. Gestion des plaintes

a. Saviez-vous que vous avez la possibilité de vous plaindre si vous n'êtes pas d'accord de la manière dont est mise en œuvre le projet ou de son impact dans votre région ?

Oui ; non

b. Quels sont les principaux mécanismes pour faciliter la réception et le traitement des plaintes ?

- c. Quelles seraient les principales contraintes dans la gestion des plaintes ?
5. **Les principales interventions transformatrices en matière de genre dans les 4E4 qui favorisent l'autonomisation sociale et économique des filles et des femmes :**
- a. Quelles sont les contraintes pouvant impacter la mise en œuvre des activités d'autonomisation économique des femmes ?
 - b. Quelles sont les contraintes pouvant impacter la mise en œuvre des activités d'autonomisation économique des jeunes filles ?
 - c. Ces activités pourront-elles être mises en œuvre sans impacter la cohésion sociale et dans le respect de la culture locale ?
6. **Déploiement des agents de santé qualifiés au niveau communautaire et régional pour les services adaptés aux jeunes filles/garçons :**
- a. Le contexte social et environnemental se prête-t-il au déploiement d'agents de santé dans les communautés pour l'offre de services Sexuels Reproductifs, planification familiale et prévention des IST aux jeunes filles/garçons ?
 - b. Quelles selon vous les principales difficultés liées à la disponibilité des kits de dignités et des produits de planification familiale dans les structures de santé et les espaces communautaires dédiés à leurs distributions (les espaces sûrs et les clubs de futurs mariés) ?
7. **Avez-vous des préoccupations ou des craintes spécifiques vis-à-vis de la mise en œuvre du projet à la lumière de vos expériences antérieures ?**
8. **Quels sont vos suggestions et recommandations à l'endroit de l'équipe chargée de la conceptualisation du projet ?**

⁴ 4E : Enhance, Educate, Employ and Empower (Renforcer les capacités en SSR, Eduquer, Employer et Autonomiser)

Annexe 2 : Points des consultations publiques

N°	Type d'entretiens	Parties prenantes	Nombres de participant(e)s
1.	Focus groups	Organisation de la Société Civile et Plateforme des Juristes	5
2.		Parlementaires	2
3.		Magistrats	4
4.		Sous total	11
5.	Entretiens individuels	Gouvernements (Ministre CRP)	4
6.		UGP/UCP SWEDD	2
7.		Réseau des jeunes	5
8.		Leaders traditionnels et chefs religieux	4
9.		Organisation de la société civile	3
10.		IPs (Partenaires d'exécution)	4
11.		Sous total	22
12.	Total		33

Annexe 3 : Quelques images des consultations publiques



Focus group OSC & Juristes



Focus group Magistrats



Focus group OSC & Juristes



Focus group Femmes Parlementaires

Annexe 4 : Liste DE PRESENCE : Consultations publiques des Parties Prenantes du projet SWEDD+ - Du 24 février 2023 au 10 mars 2023

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	Pays	Type de partie prenante
Focus Groupe Parlementaires – 24 février 2023				
1	Honorable Kadidia Sangaré	Député	Mali	Parlementaire
2	Honorable Marième Couro Ba	Député	Mauritanie	Parlementaire
Focus groupe Juristes – 24 février 2023				
3	Ouedraogo Housseini	Magistrat	Burkina Faso	Magistrat
4	Douayere Roger	Juriste	Côte d’Ivoire	Magistrat
5	Koke Coulibaly	Magistrat	Mali	Magistrat
6	Kembo Takam Gatsing Hermine	Magistrate	Cameroun	Magistrat
Focus groupe Société Civile (femmes) et Juristes – 24 février 2023				
7	Diallo Aby	Présidente AJS	Sénégal	Société Civile
8	Awa Tounkara	Juriste	Sénégal	Plateforme juridique
9	Diallo Mariama Ciré	Coordinatrice EJG	Guinée	Société Civile
10	Anna Njio	Juriste	Gambie	Plateforme juridique
11	Fatimata Mbaye	Juriste	Mauritanie	Plateforme juridique
Entretien Réseau des Jeunes WCA (Via kobotoolbox)				
12	Rachid Awal Issa	Secrétariat AFRIYAN WCA	Afrique de l’Ouest et du Centre	Réseau des Jeunes
Entretien Ministère-CRP (Via Kobotoolbox)				
13	Kane Ousmane Mamoudou	Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, Président du CRP	Mauritanie	Ministre CRP
14	Bambara Moussa	Ministre Vice-président CRP	Burkina Faso	Ministre CRP
15	Véronique Tognifodé Mewanou	Ministre des Affaires Sociales	Bénin	Ministre CRP

Annexe 5 : Modèle de journal de consultation

Le but du journal d'activités est de recueillir des informations à l'issue des séances de consultation des parties prenantes. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Membre (s) UGP du SWEDD+ :	
Méthode (encercler) :	E-mail Téléphone Rencontre
Partie prenante consultée	Date du premier contact :
Nom et prénom :	
Structure : Téléphone :	
E-mail :	
Objet de la consultation (brève description)	Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s
.....
.....
.....
Suivi, notes ou observations	
.....	
.....	
.....	

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Date	Informations demandées / reçues	Notes ou observations

Annexe 6 : Canevas de consultation des Parties prenantes

Date de la Consultation :		
Lieu de la Consultation :		
<u>Objet de la consultation :</u>		
Parties prenantes consultées	<i>Organisation</i>	<i>Nom et fonction</i>
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
	10.	
Points de discussion	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Recommandations		

Annexe 7 : Modèle de Fiche de Feedback

Contact de l'UGP du SWEDD+ :	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse : Tél :	E-mail :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	

Annexe 8 : Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES RÉCLAMATIONS INTERNES	
Numéro de la réclamation :	Date :
Lieu d'enregistrement :	
Personne ayant procédé à l'enregistrement	
Numéro unique du plaignant	
PLAIGNANT	
Nom du plaignant :	
Adresse :	
Objet ou nature de la réclamation :	
Habitation et / ou bien affectés :	
DESCRIPTION DE LA RÉCLAMATION	
OBSERVATION DU COMITÉ INTERNE	
1.	
2.	
3.	
4.	
Fait à _____ _____ Le	
RÉPONSE DU PLAIGNANT	
Fait à _____	Le _____

Annexe 9 : Le Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS / HS

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements) et le type	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication et par qui)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O / N Énoncez la décision. Si non, expliquez pourquoi et si vous le savez, poursuivra-t-il la procédure d'appel.	Une action de suivi (par qui, à quelle date)?

Annexe 10 : Tableau de synthèse du traitement des plaintes

Responsables	Comité de gestion des plaintes
Nombre de plaintes enregistrées	
Typologie des plaintes (résumé synthétique)	
Nombre de plaintes traitées	
Nombre de plaintes non-traitées	
Analyse des causes des plaintes	
Plan d'actions	